

IV. - TUNISIE

I. - ENSEIGNEMENT

A la suite des événements de Gafsa en janvier 1980 et de la maladie de M. Hédi Nouira, alors Premier Ministre, M. Mohamed Mzali, jusque là ministre de l'éducation nationale, a été chargé de coordonner l'action gouvernementale avant d'être désigné comme Premier Ministre le 23 avril 1980. A partir de cette date, c'est M. Fradj Chadli qui remplace M. Mzali à la tête du département de l'Éducation Nationale tandis que M.A. Ben Dhia demeure à la tête du ministère de l'Enseignement supérieur et de la Recherche scientifique. De tels remaniements ministériels n'apporteront pas de modifications à la politique de l'enseignement en Tunisie dont les grandes lignes avaient été tracées lors de la préparation du V^e Plan (1977-1981).

A. L'ENSEIGNEMENT PRIMAIRE.

Les effectifs globaux de l'enseignement primaire en Tunisie s'élevaient en 1979-80 à 1033 638 élèves ainsi répartis :

Enseignement primaire public.....	1 024 537 (99,1 %)
Enseignement primaire privé	6 960 (0,7 %)
Enseignement primaire MUCF	2 141 (0,2 %)

La répartition des effectifs de l'enseignement primaire public s'établit ainsi :

	Garçons	Filles	Total	% des filles
Milieu communal.....	340 921	290 393	631 314	46,0 %
Milieu non communal	265 074	128 149	393 223	32,6 %
TOTAL.....	605 995	418 542	1 024 537	40,9 %

Source MEN. Direction des études, de la Planification et des Statistiques : *Les aspects démographiques et physiques de l'enseignement primaire 1979-80. [1980]*, p. I.

Il y a donc une augmentation de 30 347 élèves par rapport à 1978-79 (994 190 élèves). Les nouveaux inscrits en 1^{re} année ont été de 160 753 élèves sur un effectif global de 194 653 dont 33 900 redoublants soit une progression de 2,97 % par rapport à l'année précédente.

La population scolaire dans le milieu communal (urbain) constitue 61,6 % des effectifs, 38,4 % des élèves appartenant au milieu non communal (rural) ou à une population éparses c'est-à-dire • un milieu qui comporte moins de 200 habitants •(1).

Au vu de ces données, on constate que les différenciations entre scolarisation masculine et féminine et scolarisation en milieu urbain communal et milieu rural se perpétuent. Ces disparités se retrouvent même dans la répartition du corps enseignant du cycle primaire. Elle se présente, en effet, ainsi (2).

	Masculin	Féminin	Total	% filles	Rapport élèves/Maîtres
Milieu communal ..	10 200	6 136	16 338	37,6 %	38,6
Milieu non communal.....	8 807	1 062	9 869	10,8	39,8
Total	19 007	7 200	26 207	27,5 %	39,1
Milieu à population éparses (3)	5 777	525	6 302	8,3 %	40,3

Le rapport élèves-maîtres continue de constituer un handicap pédagogique certain, si l'on tient compte de la surcharge des classes. Une telle situation exige un effort supplémentaire de constructions scolaires et de formation de maîtres, contribuant ainsi à un meilleur équilibre régional d'une part et à une amélioration du rendement interne de cycle primaire de l'enseignement, car les taux de redoublement restent très élevés selon les années d'étude. Ce taux est de 29 % pour les 7 années d'enseignement. Il va croissant de la 1^{re} à la 7^e année soit respectivement de 21 % à environ 54 %. Il est de 63,3 % en 6^e année c'est-à-dire l'année du passage au cycle secondaire. La situation est d'autant plus critique que les 7^e et 8^e années créées pour • épouser • les redoublants ne totalisent que 32 099 élèves. Ajoutons à cela que certaines régions telles que Médenine, Monastir et Tunis A ne comptent pas de 8^e année dans leurs établissements scolaires. Serait-ce dû à une désaffection des parents d'envoyer leurs enfants dans une 8^e année où le travail manuel est dominant ? La 8^e année semble perdue, en effet, comme une voie de garage sans issue dans la mesure où les entreprises locales ne • jouent pas le jeu • de la formation et de l'embauche qui leur sont, en principe, attribués. La 8^e année ne compte, pour la Tunisie entière, que 1 870 élèves contre 30 229 pour la 7^e année où les élèves

(1) *Id.*

(2) Source : *Aspects démographiques... op. cit., p. II.*

(3) Ce milieu est compris dans le milieu non communal.

inscrits ont encore quelque chance d'accéder à l'enseignement secondaire professionnel. En effet, là aussi, le critère de l'âge reste déterminant pour l'orientation des élèves vers l'enseignement secondaire long ou professionnel.

Les écoles primaires privées quant à elles, ne récupèrent que 0,67 % des effectifs scolarisés (6 990 élèves) et 0,21 % à la Mission Universitaire et Culturelle française (2 141 élèves) (1).

Ceci serait dû en grande partie au coût de la scolarité dans l'enseignement privé et à la répartition géographique de ces écoles qui se trouvent pratiquement concentrées dans le gouvernorat de Tunis (22 écoles sur 34 soit 64,7 % et 155 classes-élèves soit 76,4 % du total), les autres établissements étant répartis entre les autres gouvernorats.

Considérons, par ailleurs, les données globales de l'enseignement primaire privé selon les gouvernorats :

Gouvernorats	Nombre d'écoles	Nombre classes/élèves	Enseignants	Effectifs élèves		
				M	F	Total
Tunis	22	155	214	2 602	2 630	5 232
Bizerte	3	24	34	624	360	984
Béja	1	1	2	13	12	25
Jendouba	2	3	6	55	13	68
Gabès	2	2	4	53	8	61
Sfax	2	4	5	66	21	87
Sousse	1	13	13	223	250	473
Monastir	1	1	2	26	4	30

Source : *L'enseignement privé... op. cit.*, p. 4.

La première constatation que l'on peut tirer de ce tableau c'est que le taux d'encadrement de 24,85 élèves par maître est de loin meilleur que celui de l'enseignement primaire public qui est de l'ordre de 39,2, tandis que le rapport élèves/classes-élèves est de 39,3 %, ce rapport étant de 39,7 dans l'enseignement primaire public. De dimension sensiblement égale, ce rapport varie dans un cas comme dans l'autre selon les régions.

Cette variation apparaît dans le tableau suivant (4).

TUNIS		SOUSSE		BIZERTE		BEJA	
Public	Privé	Public	Privé	Public	Privé	Public	Privé
35,2	33,7	33,3	36,4	33,8	41	34,4	22,7

A l'exception de Tunis et Béja, le rapport élèves/classes-élèves est plus élevé dans l'enseignement privé que dans l'enseignement public, dans les autres gouvernorats considérés. Dans l'enseignement primaire privé, le rapport élèves/

(4) D'après *Aspects démographiques. op. cit.* pp. 13 et 16 et *L'enseignement privé... op. cit.* p. 4.

classes-élèves varie de 38,34 en 1^{re} année à 28,4 en 6^e année. Il ne nous est, malheureusement pas possible d'établir de comparaison à ce niveau, avec l'enseignement primaire public car nous ne possédons pas les données statistiques nécessaires concernant le nombre de classes-élèves par année d'étude. En tous les cas, ce taux est largement inférieur à la moyenne nationale en 6^e année de l'enseignement privé ce qui favorise un meilleur rendement interne si on estime, par ailleurs, le taux d'encadrement à environ 25 élèves par maître. Le taux de succès au concours d'entrée en 1^{re} année de second degré est, en effet, de 37,7 %. Il n'est que de 25,3 % dans l'enseignement primaire public. Sur 191 077 élèves de 6^e et de 7^e années, 48 290 ont accédé à la première année de l'enseignement secondaire long et professionnel. Même si les effectifs de l'enseignement primaire privé restent marginaux par rapport à ceux de l'enseignement primaire public (0,7 %), la proportion des admis à la première année de l'enseignement secondaire en est de 1,5 %.

Nous n'avons pas pris en considération les effectifs dépendant de la mission universitaire et culturelle française qui sont de l'ordre de 2 141 élèves (0,2 % des effectifs globaux).

B. L'ENSEIGNEMENT SECONDAIRE.

Cependant la part de l'enseignement secondaire privé est plus importante en nombre et en proportion. Ainsi sur 264 392 élèves, 19 247 d'entre eux sont inscrits dans un cours privé et 3 237 élèves dépendent de la MUCF, soit 8,5 % des effectifs.

Les effectifs de l'enseignement secondaire public sont ainsi répartis, par cycle et par section (5).

			Élèves	%
Le 1 ^{er} cycle		Tronc commun	103 094	43,25
		Professionnel	54 233	22,75
Le second cycle	Le 2 ^e cycle général	Lettres	20 902	8,77
		Maths-sciences	35 206	14,77
		Maths-techniques	6 725	2,82
		Sous-Total	62 833	26,36
	Le 2 ^e cycle technique	Technique-Industriel	13 372	5,61
		Secrétariat	2 272	0,95
		Comptabilité	2 513	1,05
		Sous-total	18 157	7,61
TOTAL GÉNÉRAL			238 317	

(5) D'après MEN. *Note de synthèse sur l'enseignement secondaire technique et professionnel*. Tunis, Direction des Études de la Planification et des Statistiques, janvier 1981, p. 11.

Il apparaît que le 1^{er} cycle compte 66 % des effectifs contre 34 % pour le second cycle.

Au niveau du second cycle général, nous constatons la prédominance des effectifs de la section maths-sciences par rapport aux autres sections où les mathématiques-techniques restent peu développées puisqu'elles représentent moins de 3 % des effectifs.

Comparons ces données avec celles que nous fournit le second cycle secondaire de l'enseignement privé, selon le tableau ci-dessous, dans les sections lettres et maths-sciences (6).

Sections	Elèves	%
Lettres	2 091	50,20
Maths-Sciences	1 888	45,35
Total	3 979	95,55

Il apparaît, à travers ce tableau, que 95,55 % des élèves de l'enseignement secondaire privé long, appartiennent aux sections lettres et maths-sciences, la section maths-technique étant inexistante, tandis que 3,5 % des élèves sont inscrits en section technique industrielle (146 élèves), moins de 1 % étant en technique économique.

Dans un cas comme dans l'autre, nous constatons la faible proportion des effectifs des sections maths-technique au profit des sections de lettres et de maths-sciences. Cela reste donc une anomalie que nous avions eu à signaler précédemment pour un pays qui a opté pour un développement industriel et technologique, tel que cela apparaît à travers le discours officiel concernant la science, le développement et le rôle de l'enseignement en ce domaine.

Notons, par ailleurs, que c'est dans l'enseignement secondaire privé que la proportion des élèves inscrits en section lettres est la plus forte puisqu'elle atteint 50,20 % des élèves, la proportion d'élèves en lettres dans l'enseignement secondaire public n'atteignant pas 9 %.

S'il n'y a pas d'élèves en section maths-technique, 185 élèves sont par contre inscrits en technique économique (39) et technique industrielle (146).

Cela nous donne un effectif de 4 164 élèves dans le second cycle de l'enseignement secondaire privé, la proportion de filles étant de 32,5 %.

Quant à l'enseignement privé professionnel, il compte 4 662 élèves, soit 1 076 garçons (23 %) et 3 586 filles (77 %). 48,3 d'entre elles suivent les sections de sténographie, dactylographie, coupe et couture et coiffure, tandis que 48 % sont en classe préparatoire. Les élèves de l'enseignement professionnel privé constituent 27,3 % des effectifs globaux de l'enseignement secondaire et professionnel privé, ce qui est un pourcentage plus élevé que celui de l'enseignement secondaire public.

[6] D'après MEN. *L'enseignement privé en chiffre 1979-1980*. Tunis, Direction des Études, de la Planification et des Statistiques, [1980], p. 15.

Le nombre d'enseignants dans l'enseignement secondaire privé est de 1 486 dont 204 du sexe féminin soit 13,7 %. La situation est différente dans l'enseignement secondaire public où sur 11 460 enseignants, 3 492 soit 30,5 % sont des femmes. La proportion d'enseignantes est encore plus élevée chez les enseignants étrangers : elles sont au nombre de 238 (39,14 %) sur 608. Notons à cet égard la diminution constante des enseignants étrangers qui passent de 11,5 % en 1977-78 à 5,3 % en 1979-80, du total des enseignants.

Le rapport élèves-enseignants est de 20,8 dans l'enseignement secondaire public. Il est de 11,5 dans l'enseignement secondaire privé. Ce taux d'encadrement a-t-il des répercussions sur les taux de succès aux examens ?

Si l'on considère les résultats au baccalauréat, on constate que les succès obtenus dans l'enseignement public sont supérieurs à ceux obtenus dans l'enseignement secondaire privé soit respectivement : 51,5 % et 20 %. Or, vu le taux d'encadrement et le fait que les enseignants du secteur privé doivent avoir les mêmes compétences que ceux du secteur public, les résultats paraissent pour le moins anormaux et le rendement de l'enseignement privé demeure de loin inférieur à celui de l'enseignement public.

N'ayant pas de données concernant les examens de l'enseignement professionnel, il ne nous est pas possible d'établir de comparaisons entre l'enseignement public et l'enseignement privé. La comparaison aurait été plus édifiante encore si on avait les statistiques concernant les élèves tunisiens de la mission universitaire et culturelle française qui en compte 3 237 en 1979/80.

C. L'ENSEIGNEMENT SUPÉRIEUR.

La nomination de M. Mzali comme premier ministre a été suivie de mesures qui eussent permis une décrispation de la situation à l'université, répondant par là même à des demandes réitérées des étudiants et des enseignants de l'Université de Tunis.

Il s'agit, en effet de la libération et de la réintégration dans leurs études d'étudiants détenus pour des délits d'opinion et de la suppression du corps des vigiles à l'université. Ces deux mesures ajoutées aux appels du ministre de l'Enseignement supérieur et de la Recherche pour que les étudiants reconstituent sur de nouvelles bases, indépendantes du pouvoir et du Parti, leur organisation étudiante, n'ont pas été suivies d'effets et l'UGET n'existe toujours pas (7), les tendances politiques antagonistes bloquant la situation, au détriment des intérêts des étudiants eux-mêmes. Une organisation syndicale étudiante aurait pu résoudre avec les pouvoirs publics les problèmes qui se posent encore aux étudiants : insuffisance du taux de la bourse, logements, activités culturelles et loisirs, organisation des études...

[7] Cf. nos précédentes « chroniques sociales et culturelles (Tunisie) » in AAN.

Le nombre d'étudiants de l'enseignement supérieur est passé de 28 618 en 1978/79 à 30 150 en 1979/80 dont 4 548 dépendant d'autres départements. Notons le nombre décroissant d'année en année des étudiants dépendant d'autres départements au profit d'établissements dépendant du ministère de l'Enseignement supérieur et de la Recherche. Signalons également l'accroissement des effectifs féminins à l'université de Tunis où ils passent de 6 927 en 1978-79 (soit 42,20 %) à 8 051 en 1979/80 (soit 45,92 %).

Les effectifs sont ainsi répartis, selon les disciplines :

- Sciences et Techniques.....	7 448	(29 %)
- Sciences humaines et sociales.....	13 820	(53,8 %)
- Sciences médicales et Pharmacie.....	4 414	(17,2 %)

Par rapport à l'année 1978/79, nous constatons en 1979/80 une faible régression des effectifs en sciences humaines et sociales et en sciences médicales au profit des sciences et techniques passant de 26,4 % des effectifs à 29 %. Mais malgré cet accroissement, l'effectif en sciences et techniques demeure insuffisant pour un pays qui veut parvenir au décollage économique. Ce sont donc les mêmes problèmes qui persistent au niveau de l'enseignement supérieur. Il semble que les décisions prises à propos de la nouvelle politique dans le domaine de la recherche scientifique, telles que nous les évoquions dans notre précédente chronique, n'aient pas encore été appliquées et que l'on soit encore au stade de l'inventaire.

II. - VIE CULTURELLE

Nous avons tenté de décrire l'atmosphère plutôt antagonique entre le ministre de la Culture, M. Yalaoui, et les représentants des divers secteurs culturels. Une telle situation n'est pas pour favoriser la création ni l'activité culturelles. Celle-ci restera dominée par l'organisation des festivals à grand spectacle tels ceux de Carthage et Hammamet ou des journées cinématographiques de Carthage qui eurent lieu du 15 au 23 novembre. Le Tanit d'or fut décerné à *Aziza*, film de Abdellatif B. Ammar (8), le Tanit d'argent à *Ali au pays des mirages* d'Ahmed Rachedi (Algérie) et le Tanit de bronze à *Fad-Jal* de Safi Faye (Sénégal).

La situation était d'autant moins favorable à une action culturelle en profondeur : les ministres se succèdent et les équipes changent avant même d'avoir eu le temps de jeter les bases d'une politique culturelle. Cela rend inopérante une infrastructure culturelle importante telles que les maisons des jeunes et de la culture dont sont pourvus les Gouvernorats, les comités culturels régionaux et locaux, les bibliothèques publiques, acquis de la décennie

(8) Cf. « Chronique sociale et culturelle (Tunisie) », AAN, 1979.

1960-1970 dont l'évolution a été sinon stoppée, du moins très sérieusement ralenti. A cette sous-utilisation de l'infrastructure, il faudrait ajouter l'insuffisance du budget de la culture et le « jdanovisme » de certains ministres pour pouvoir déceler les raisons de la crise de la culture en Tunisie que l'on perçoit dans tous les domaines de la création culturelle, sauf en peinture où la création demeure féconde et de qualité.

III. — POLITIQUE SOCIALE

L'année 1980 continue à subir les soubresauts des événements de janvier 1978. La contestation ouvrière se poursuit, en même temps que des solutions à la crise syndicale sont recherchées tant par le pouvoir que par les syndicalistes.

En effet, comme en 1979, un courant de grèves se poursuit pour des raisons corporatives certes, mais aussi pour contester la direction imposée à l'UGTT après les événements de janvier 1978. Ainsi, par exemple, une grève des transports urbains a lieu à Tunis le 28 janvier 1980 pour protester contre l'augmentation des prix des produits alimentaires de base. Les employés des transports à Sfax se mettent en grève le 4 octobre 1980, pour exiger l'amélioration de leur statut, tandis que le 17 novembre 1980, l'usine de métallurgie al-Fouladh est fermée provisoirement à la suite d'une grève « sauvage » déclenchée par les ouvriers de l'usine depuis quelques jours (9). Ce ne sont là que des exemples parmi d'autres car, comme le note un correspondant de l'AFP, « la nécessité d'aboutir à une solution semble d'autant plus s'imposer, selon les observateurs, que la Tunisie connaît actuellement une vague de grèves sauvages dans plusieurs entreprises nationalisées et privées. Les grévistes contestent souvent la représentativité de l'actuelle direction de l'UGTT et affirment leur attachement à la direction légitime évincée en 1978 » (10).

Mais face à cette contestation, la volonté de normalisation de la situation de la part des pouvoirs publics, notamment depuis la nomination de M. Mohammed Mzali, à la tête du Premier Ministère, est manifeste. Elle répond à deux objectifs nous semble-t-il : le premier est l'inexistence d'une direction syndicale capable de prendre en compte les revendications ouvrières et de les faire aboutir face à des partenaires sociaux (patronat notamment) devenus de plus en plus arrogants ; le deuxième objectif répond, sans doute, à la nouvelle politique d'ouverture et de libéralisation que M. Mzali tente de mettre en œuvre, non sans difficultés, vu les rapports de force qui existent au sein du Parti Socialiste Destourien (11) et les diverses tendances s'affrontant à l'intérieur même de l'UGTT.

(9) Sur tous ces points, cf. la « Chronologie » de l'AAN ainsi que AFP 30-1-1980; 17-11-1980...

(10) AFP, 6-7-1980.

(11) Cf. sur ce point la « Chronique Politique (Tunisie) » dans le présent AAN.

La constitution d'une Commission syndicale mixte de 18 membres et à parité entre la Direction légitime de l'UGTT et sa direction imposée après le 18 janvier 1978 (9 membres de chacune) et sa réunion le 3 octobre 1980, constituent déjà un pas important vers la solution de la crise, son rôle essentiel étant de préparer un congrès démocratique de la centrale syndicale, favorisant ainsi la normalisation de la situation. Il restera cependant une hypothèque à lever : la libération des syndicalistes arrêtés à la suite de janvier 1978 a été un acquis très important mais l'assignation à résidence de l'ancien secrétaire général de l'UGTT, M. Habib Achour, si elle n'était pas levée, risquerait de retarder la solution du problème, les positions du pouvoir ou plus précisément celles du chef de l'Etat, et celles des membres de la commission syndicale, n'étant pas toujours compatibles. Le compromis ne serait sans doute pas atteint sans quelques difficultés, l'UGTT voulant à tout prix acquérir son indépendance tandis que le pouvoir invoque la raison d'Etat.

Au-delà du débat politique, un certain nombre de mesures d'ordre social ont été prises. Ainsi le SMIG et le SMAG ont-ils été relevés de 10 %. Le SMIG atteint 45,586 dinars par mois pour le régime de 40 heures par semaine, et 54,704 dinars pour le régime de 48 heures. Le SMAG a été majoré de 148 millimes par jour amenant le salaire journalier à 1,631 dinar.

Il faudrait ajouter à cela l'extension du régime de pensions de vieillesse et d'invalidité à l'ensemble des 188 000 ouvriers agricoles et la généralisation des soins médicaux.

De telles mesures, favorablement accueillies, atténueront-elles la tension qui se développe dans le monde ouvrier du fait de la politique sociale et économique menée par le Gouvernement de M. Nouira ?

Les événements survenus à Gafsa devraient inciter le pouvoir à réviser sa politique générale et tenir compte du soutien conditionnel que lui apportèrent les diverses tendances de l'opposition politique en Tunisie (12).

Noureddine SRAÏEB

(12) Sur l'affaire de Gafsa, Cf. « Chronique Politique (Tunisie » de I. Ben DHIAF et l'article de P. BADUEL, « Gafsa comme enjeu », dans le présent *AAN*.